

ACT

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE

Les ACT accueillent des personnes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et sociale. Ils offrent un **hébergement individuel ou collectif à titre temporaire** à proximité des lieux de soins. Ce sont des lieux de vie qui permettent une autonomie à la personne dans le cadre d'une prise en charge globale individualisée (prise en charge médicale, psychologique et sociale).

Logements

Les logements sont meublés, collectifs ou individuels. Ils sont situés à Creil et à Compiègne.

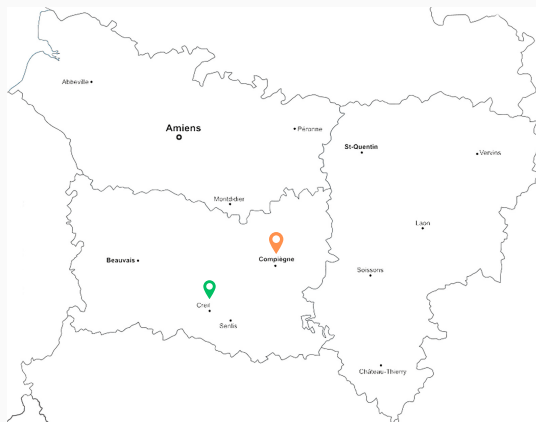
La durée du séjour est de **6 mois** renouvelables.

Les personnes peuvent être seules ou en couple, avec ou sans enfant. Les animaux sont acceptés sous certaines conditions.

Conditions d'admission

- être majeur ;
- être en capacité à vivre seul et à gérer à minima le quotidien et la tenue de l'appartement confié ;
- adhérer au projet et aux règles de vie définis ;
- pouvoir subvenir à ses nécessités alimentaires.

Zones d'intervention



42, rue du
Maréchal de Lattre
de Tassigny,
60100 Creil.
03 44 70 40 82



74, rue de
Stalingrad, 60200
Compiègne.
03 44 96 11 14

Équipe pluridisciplinaire

- Chef de service ;
- Médecin coordonnateur ;
- Infirmier coordinateur ;
- Psychologue ;
- Travailleurs sociaux ;
- Aide-soignant.

L'équipe **coordonne les soins** et garantit leur continuité au sein d'**hébergements temporaires**. Elle accompagne dans toutes les démarches visant à favoriser la (ré)insertion et l'autonomie.

Contacts

act@sato-picardie.fr
06 76 71 41 93